

Les faillites d'entreprises ont de nouveau reculé l'an dernier

Paris, 16 mars 2018 (AFP) -

Un signal positif de plus sur le front économique: les défaillances d'entreprises ont reculé pour la deuxième année consécutive en 2017, grâce notamment à l'amélioration de la conjoncture dans la construction.

Selon les chiffres publiés vendredi par la Banque de France, 54.572 entreprises ont fait l'objet l'an dernier d'une procédure de sauvegarde, d'un placement en redressement judiciaire ou d'une mise en liquidation l'an dernier, contre 57.947 en 2016.

Le nombre de défaillances d'entreprises a ainsi reculé de 5,8% sur un an. Cette évolution conforte la dynamique engagée en 2016 (-8%) et confirme la bonne santé retrouvée de l'économie française, après plusieurs années moroses.

"On est sur une tonalité positive, qui est cohérente par rapport à l'ensemble des indicateurs économiques dont nous disposons", souligne à l'AFP Denis Ferrand, directeur de l'institut Coe-Rexecode.

En cause, selon lui: "l'amélioration de la conjoncture", mais aussi les "mesures politiques" prises ces dernières années pour améliorer la compétitivité des entreprises, à l'image du CICE et du Pacte de responsabilité.

D'après l'institution monétaire, les plus forts reculs en termes de défaillances ont été enregistrés dans les secteurs de la construction et des activités immobilières, avec des baisses respectives du nombre de défaillances de 11,6% et 16,9%.

Le secteur, très affecté pendant la crise, "revient d'aplomb et la faiblesse des taux d'intérêt a permis à l'immobilier de redémarrer", commente pour l'AFP Thierry Millon, directeur des études chez Altarex, un cabinet qui publie aussi des études sur les défaillances d'entreprises.

Les défaillances ont par ailleurs reculé de 7,7% dans les secteurs des conseils et services aux entreprises, de 5,1% dans l'hébergement et la restauration, et de 3,6% dans le commerce et la réparation automobile.

- Transports à la peine -

En revanche, comme en 2016, le secteur des transports et de l'entreposage a été à la peine, avec une hausse de 5,1% des défaillances. "C'est un secteur en difficulté depuis plusieurs années", observe auprès de l'AFP Denis Ferrand, qui explique le phénomène par "la forte concurrence" dont les entreprises françaises sont victimes, notamment au niveau européen.

"Les entreprises de transport sont par ailleurs confrontées à de graves difficultés de recrutement", peut-être liées au fait "que ces sociétés ne sont pas en capacité de proposer des salaires attractifs", souligne-t-il.

L'agriculture et la pêche ont aussi continué à souffrir, avec des défaillances en progression de 6%.

Par taille d'entreprises, les défaillances ont fortement reculé pour les petites et moyennes entreprises (-5,9%), malgré une progression notable sur le seul segment des petites entreprises (+10,3%).

Elles ont en revanche augmenté pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises, avec 46 défaillances enregistrées l'an dernier contre 28 l'année précédente.

L'embellie peut-elle se poursuivre en 2018 ? "On peut espérer avoir d'ici la fin de l'année un mouvement qui va se poursuivre, mais pas avec la même force", estime Thierry Millon, qui souligne que "les arbres ne montent pas jusqu'au ciel". "On va sans doute finir 2018 aux alentours de 52.000 défaillances, ce qui est encore en-dessous du niveau de 2007", d'avant-crise, pronostique-t-il.

Le responsable pointe aussi le fait qu'en situation de reprise économique, les entreprises, pour faire face à un regain de commandes, doivent "davantage solliciter leur trésorerie", ce qui peut être cause de défaillances pour les entreprises les moins bien pilotées.

Et même si les défaillances continuent à reculer, le nombre d'entreprises "zombies", autrement dit peu rentables, insolvables, très endettées, et maintenues artificiellement en vie par des financements à bas coûts dans un contexte de politique monétaire expansionniste, ne diminue pas, selon une étude récente de la Coface.

vab-eddy/fka/eb